



COMPTE RENDU

Commission Administrative Paritaire Centrale des TPC

La première CAPC 2016, présidée par M. DELMAS, chef du département de la gestion ministérielle des ressources humaines civiles de la DRH-MD, s'est tenue le 21 janvier 2016. FO était représentée par Laurence Fruchet.

Après le traditionnel mot de bienvenue, s'être assuré que le quorum était atteint et rappelé les règles de confidentialité des débats, le président donne la parole aux représentants des personnels pour lecture de la déclaration liminaire commune. Dans cette déclaration, nous avons insisté sur la lassitude à avoir à batailler continuellement pour que :

- Les transpositions FPH soient effectives, notamment celles de la catégorie active ;
- Avoir une vraie politique de reconnaissance du travail fourni par l'octroi d'une enveloppe budgétaire pour une revalorisation de la prime de service ;
- Le travail effectué les jours fériés et le 1^{er} mai soit indemnisé d'une façon identique à ce qui est pratiqué au sein de la FPH.

Nous avons également évoqué les incertitudes de l'avenir pour les personnels du SSA qui subissent et subiront encore les dégâts dus aux fermetures ou réorganisation des établissements ou services.

✚ Réponses à la Déclaration Liminaire

Catégorie active :

Le dossier est toujours en cours d'instruction au niveau du guichet unique.

Prime de Service :

Historiquement, la prime de service était attribuée selon une note-prime accolée à un taux, taux qui n'a jamais atteint les 17 % réglementaires. La circulaire publiée en 2014 a définie de nouvelles règles de gestion dont le bénéfice principal pour les agents a été l'impossibilité de baisse de cette prime. Les disparités ont été également limitées en donnant une fourchette de revalorisation pour les TPC allant de 0 à 350 €.

L'administration rappelle que cette prime récompense la manière de servir et que le supérieur hiérarchique est seul juge du montant attribué à ses personnels. Les objectifs atteints, quel que soit leur nombre, peuvent n'avoir qu'une relative valeur dans cette appréciation. La question du passage des TPC au système RIFSEEP a été posée. Il semblerait que la FPH ne serait pas éligible à ce système et, comme les primes et indemnités de ce versant de la fonction publique nous sont transposées, le corps des TPC du ministère de la défense ne serait pas concerné. Mais la décision

sera prise en fonction de l'intérêt des agents du ministère.

Au chapitre des mauvaises nouvelles, l'administration nous a confirmé l'absence de revalorisation de l'enveloppe budgétaire de la prime de service pour l'année 2016. Cette situation dure depuis deux ans, date à laquelle la fonction publique a gelé les crédits catégoriels.

Jours fériés et 1^{er} mai :

Le représentant de la DCSSA nous a communiqué la réponse de la DRH-MD sur cette épineuse question. Pour cette dernière, l'aspect réglementaire ne prévoit pas de récupération pour les agents de la fonction publique de l'état. Cependant, et ce dans le cadre de la transposition des mesures indemnitaires FPH aux personnels paramédicaux du ministère de la défense, le directeur central du SSA peut aménager un dispositif qui tienne compte de ces spécificités.

En clair, l'orientation quant à l'harmonisation entre établissements des modes d'indemnisation des jours fériés relève du directeur central. Nous espérons que le directeur central saura entendre les aspirations des personnels, au risque de créer de grandes déceptions supplémentaires dans un contexte plus que morose.

✚ Ordre du jour

Le PV de la précédente CAPC est approuvé à l'unanimité.

✚ Questions diverses

- **Les REO 2016** sont en cours de publication. Ces référentiels emplois sont très importants car ils donnent la répartition des postes disponibles.

- **Restructuration du CRSSA** : Il n'y aura pas de renouvellement des mises à disposition. La DCSSA assure le suivi individuel des agents mis à disposition. Nous avons exprimé notre déception quant au risque avéré pour nos collègues d'avoir une mutation géographique subie.

- **Restructuration du VAL DE GRACE** : Environ 90 personnels sont encore en cours de reclassement. Une vingtaine d'entre eux n'ont pas encore de visibilité quant à leur reclassement. L'exemple des orthoptistes qui souhaitent rejoindre l'HIA BEGIN a été évoqué. Le plus simple aurait été de transférer le service, comme cela a été fait pour l'urologie. Cette solution n'ayant pas été retenue, un orthoptiste devra rejoindre l'HIA PERCY... contre son gré !

- **Avenir de l'HIA R. PICQUE** : La mise en place d'un CGS avec l'établissement de santé privé BAGATELLE sur le site de ce dernier se précise, avec toutes les interrogations sur le rôle et la place des personnels du SSA au sein de cette entité.

- **Plan Handicap** : La répartition des emplois de « travailleur handicapé » au sein du ministère est de 6 %. Pour 2016, aucun poste de BOE n'est programmé. Il n'y aura donc pas de recrutement pour ces emplois.

- **Bulletins de salaires** : La DRFIP, responsable de l'édition et de l'envoi des bulletins de salaire, a un problème de prestataire. Malgré les rappels à l'ordre de l'administration, le problème ne semble pas prêt d'être résolu. Il n'y aura pas rattrapage du retard dans l'immédiat.

